

Communiqué de presse de l'UNAFORIS du 9 décembre 2014

Suite à la parution du Décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

Pour faire suite à la publication le 27 novembre 2014, du décret d'application de la loi sur les stages, le conseil d'administration de l'UNAFORIS, réuni ce mardi 9 décembre 2014

- **REAFFIRME sa position**, selon laquelle : « *aucun étudiant ne doit être pénalisé du fait des législations adoptées par l'Etat: ceux qui n'auraient pas trouvé de stage seront présentés aux diplômés* ».
 - **DEMANDE à l'Etat une garantie sur ce point, cohérente sur l'ensemble du territoire.**
- **INTERPELLE** à nouveau l'Etat, les conseils régionaux, les ARS, les employeurs sur leurs responsabilités respectives par rapport à la formation des futurs travailleurs sociaux
- **ATTEND** une diffusion rapide de l'instruction Ministérielle annoncée.

Ces textes asphyxient encore un peu plus l'alternance dans les formations en travail social.

Contact

UNAFORIS - Diane Bossière, Directrice générale

Tél. 01 53 34 14 73 - diane.bossiere@unaforis.eu